Le Monument aux Morts

A Sceaux, comme partout en France, dès la fin des combats, l'idée d'un monument commémoratif élevé à la mémoire des Scéens tombés au Champ d'honneur, germe au sein du conseil municipal.

Un monument aux Morts, une pressante nécessité

L'année 1919 voit, partout en France, la multiplication des monuments à la mémoire des soldats "Morts pour la France", mention honorifique créée en 1915.Devant la soudaine augmentation des ouvrages d'art commémoratifs, le préfet de la Seine, à la demande du ministère des Beaux-Arts, doit dès juillet rappeler les règles en matière d'immeubles classés en vertu de la loi du 31 décembre 1913. Les plaques, emblèmes et monuments ne peuvent être installés qu'après avis de l'administration des Beaux-Arts lorsque l'emplacement choisi est un édifice classé. La loi du 25 octobre 1919 ne fera qu'entériner la pratique en incitant, à l'aide de subventions de l'Etat, l'érection de monuments aux Morts dans la quasi-totalité des communes de France.

A Sceaux c'est le 25 février 1919, sous les auspices de la municipalité, qu'est créé le Comité scéen pour l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur des combattants de la Grande Guerre. Les habitants sont invités à y participer dès le 2 mars 1919. C'est lors de cette réunion que sont rédigés les statuts en vertu de la loi du 30 mai 1916 relative aux œuvres faisant appel à la générosité publique. En effet, afin de recueillir les fonds nécessaires, il devient impératif d'organiser souscriptions et représentations. Silvain Château, ancien maire, est nommé président d'honneur et c'est le Commandant Constant Pilate, maire en 1919 qui préside le comité. Lionel Barré et Charles Brûlé sont nommés vice-présidents tandis que Marie-Elisabeth Ill, qui a perdu deux membres de sa famille, devient la secrétaire du comité. En mars 1919, la première souscription est lancée par courrier auprès des concitoyens. La déclaration en préfecture pour les œuvres faisant appel à la générosité publique date du 9 avril 1919. Le comité peut désormais collecter les fonds nécessaires à l'érection. En octobre 1919, le comité demande à être exonéré de la taxe sur les spectacles en vertu de la loi du 30 décembre 1916.

Des fonds pour un monument

Les fonds qui serviront à l'érection du monument aux Morts proviennent de subventions de l'Etat, du conseil général de la Seine ou de la commune, de quêtes à domicile et de produits de kermesses, de concerts, de bals ou encore de représentations théâtrales.

Cependant, dès le départ, des difficultés apparaissent. Nombre des personnes convoquées pour faire partie du Comité sont réticentes. Certaines précisent « qu'elles donneraient plus volontiers de l'argent pour éclairer les rues ». La note du maire sur la question est éloquente : *« Elles peuvent être tranquilles, elles en donneront aussi pour cela. Elles ont la reconnaissance courte et oublient qu'elles conchiaient probablement leurs chausses en juillet 1918 »* (sic) ! Mais d'autres, plus simplement, comme Frédéric Houssay qui a perdu son fils Marc en 1914, regrette l'exigence de fêtes et représentations pour collecter des fonds, *« réjouissances qui ne peuvent que blesser cruellement ceux qui les ont perdus et portent leur deuil ».*

Rapidement, il est nécessaire de créer une commission d'exécution, dotée d'un bureau pour organiser la mise en place de quêtes et *« demander des idées, des actes, non de foi, d'espérance et de charité, mais de reconnaissance ».* L'emplacement sera subordonné aux ressources. Dans le cas où celles-ci manqueraient *« la municipalité se contenterait de faire à l'aide de dons volontaires dus à des initiatives non provoquées, une manifestation plus modeste, dressant par exemple une stèle au cimetière ».* Toutefois les initiatives se multiplient, qu'elles soient le fait de particuliers, d'associations ou de la municipalité elle-même.
En mai 1919, un Scéen propose d'exposer dans une vitrine son groupe en fer forgé fondu par Thinot, représentant un coq victorieux (œuvre qui lui demanda deux ans de travail) pour inciter le public à verser « quelque obole » au profit du monument envisagé. En mars 1919, le curé Gillot prévoit que les jeunes gens du patronage organisent une fête, une représentation ainsi qu'une quête . Le 12 octobre 1919, un concert spirituel est donné en l'église Saint-Jean-Baptiste. Le maire demande a plusieurs de ses concitoyens de bien vouloir vendre les billets de ces manifestations. Entre mars 1919 et décembre 1920, le Cercle amical de Sceaux et Bourg-la-Reine donne plusieurs représentations théâtrales au profit de l'œuvre.
La kermesse du 17 avril 1921, décidée par la municipalité, a rapporté 7 589 francs grâce à l'organisation d'un match de boxe et de canne, des courses pédestres et cyclistes, jeux d'adresses et roue de la fortune. Le thé est servi au son du Jazz band The Strange Sceen Orchestra dans la salle des mariages tandis qu'un buffet est dressé dans la salle du Conseil, transformée en dancing pour l'occasion. Les souscriptions particulières ont atteint la somme de 13 400 francs parmi lesquelles l'on retrouve le nom des familles éprouvées par les disparitions, mais également celui des notables locaux, à l'instar de la famille Boulogne. La commune vote également une subvention à hauteur de 5 000 francs.

Une ville, une oeuvre

Alors que le comité est à peine créé, des propositions commerciales arrivent à la mairie : statuaires, marbriers, architectes offrent leurs services pour exécuter le monument commémoratif arguant de leur savoir-faire ou de leur originalité. Ainsi Hyppolite Marius Galy, peintre et sculpteur, notamment chargé de la décoration de cinq Palais lors de l'exposition universelle de 1900, propose à la mairie de réaliser maquette et croquis du futur monument de la ville. Une photographie d'un de ses marbres acquis par l'Etat est jointe à la lettre.

Ce n'est que fin février 1920 que le comité décide de lancer un appel à la population pour qu'elle lui soumette ses idées et projets *« tant du point de vue de l'emplacement que de la forme».* Le 31 mars, l'appel à projet est clos.
Réunis ce même jour pour examiner les propositions peu nombreuses, les membres du comité décident d'organiser un appel spécial réservé aux architectes de la commune qui n'auraient pas répondu au premier appel. C'est ainsi que les architectes François Jankowski, Gabriel Dupommereulle, Eugène Collin, Louis Reige, Lucien Forestier et Henri Marchandon sont sollicités. Réservé, ce concours intéresse pourtant le statuaire Charles Perron de Bourg-la-Reine qui, s'il n'a pu participer, propose néanmoins ses services pour choisir l'œuvre définitive.

Le cahier des charges indique que le projet ne devra pas dépasser la somme de 20 000 francs, gravure des noms (147 à cette date) et aménagement des abords compris.
L'appel prend fin le 1er mai et les maquettes des projets sont exposées dans le vestibule de la mairie à partir du 13 juin 1920.
Le 24 juin, la municipalité reçoit la commission des Beaux-Arts composée de Messieurs Falcon, Laurens, Froment et Marquez. Son choix s'arrête sur trois œuvres. Le prix va à François Jankowski pour son bas-relief Patrie, le second à Louis Reige pour sa sculpture Gloria Victoribus et le troisième à Henri Fusil pour sa statue *Allons les Gars* représentant un Poilu Les lauréats doivent recevoir leur prix versé par le conseil général de la Seine allant de 500 à 200 francs.

Cependant les membres de la commission ont « vivement engagé le comité à acquérir l'œuvre de Maxime Real Del Sarte Terre de France exposée au Salon des artistes francais de 1920 et

primée. L'œuvre représente *« au milieu d'un champ de blé, une robuste paysanne portant sous son bras une gerbe qu'elle va déposer sur une tombe de soldat marquée d'une croix et d'un casque ».*
La commission des Beaux-Arts a promis l'aide du conseil général de la Seine qui se traduirait alors par une subvention de 10 000 francs. Cette incitation est largement connue et les candidats font feu de tout bois afin de faire pencher la balance en leur faveur. Les courriers mentionnent des remises sur le prix, mais aussi des critiques envers l'œuvre de Real Del Sarte qui ne présente *« aucune allégorie à la guerre et au cran [des] soldats ».* Or c'est précisément cet autre aspect qui a plu au comité ainsi qu'à la population, l'artiste ayant *« merveilleusement réussi à symboliser [la] terre de France, toujours vivace, toujours riche et qui continue de produire de belles moissons en dépit de toutes les ruines que le barbare y a accumulé ».*

Finalement, le comité se range à l'avis de la commission en août 1920. Le projet des associés Collin, architecte de la ville, et Pech, statuaire, est écarté malgré un coût équivalent à l'œuvre de Real Del Sarte, mais qui, lui, bénéficie d'une subvention. Toutefois, d'autres artistes essayent encore de promouvoir leur œuvre tel Alfred Pina, ancien habitant de Sceaux, qui, recommandé par Lionel Barré, président du comité, envoie courrier et photographie de sa propre réalisation. Là encore, la réponse apportée reste sans équivoque, seule l'absence de la subvention accordée pour Terre de France ferait revenir le comité sur son choix. La subvention est votée en septembre. En novembre 1920, un article de la Rive Gauche fait état du choix du comité en faveur de Terre de France. L'article fait suite à la séance du 26 octobre où le comité a décidé officiellement l'acquisition. Or, les œuvres du concours lancé en mai sont toujours exposées en mairie et aucun jugement définitif et officiel n'a été rendu par la Préfecture et la commission des Beaux-Arts. François Jankowski, avisé officieusement de son premier prix, demande à ce que mention en soit faite sur les œuvres exposées. Ce dernier, ainsi que Henri Fusil, réclament également le paiement de leur prime de lauréats. L'exposition des projets ne prendra fin qu'en mai 1921 et à la fin de l'année 1923, François Jankowski se plaint à nouveau que le conseil général de la Seine n'ait toujours pas voté les crédits.

Terre de France à Sceaux

L'épreuve en pierre de Terre de France est exposée au Salon des artistes Français sous le n°3395 du catalogue. A cette occasion, l'artiste est personnellement félicité par le président de la République Paul Deschanel, et sa femme lui demande une photographie de son œuvre. En mai 1920, Georges Clemenceau décrit au préfet de la Seine une œuvre d'une *« grande beauté et de la plus touchante inspiration ».* Fort de ces soutiens, le sculpteur engage des démarches pour faire acheter son œuvre par la ville de Paris. La décision de l'acquisition est cependant suspendue après la proposition de la commission des Beaux-Arts à la ville de Sceaux.

Une fois la décision prise par le conseil municipal, les premiers échanges avec le sculpteur ont lieu fin août 1920. Maxime Real Del Sarte, médaillé militaire et décoré de la Croix de Guerre, demande à ce que le choix soit officialisé le plus rapidement possible afin de commander la pierre. Il envisage un seul bloc de 15 tonnes brutes pour garantir « la beauté comme la solidité » de la future œuvre. Elle serait de 8,5 tonnes une fois taillée. Le bloc proviendrait d'une nouvelle carrière de Chauvigny en Charente. L'artiste, premier à s'en être servi selon lui, en vante les mérites : *« chaude de ton, légèrement parsemée de cristaux qui donnent à la lumière du jour un scintillement [et] solide comme du granit ».* Il presse la mairie de lui faire parvenir le contrat afin de commander la pierre. Ce dernier est signé en janvier 1921 et stipule que l'artiste renonce, au profit de la commune, au droit de propriété et de reproduction de son œuvre. Le comité avait très tôt suggéré que le monument soit uniquement livré à Sceaux et qu'il n'y en ait pas d'autres exemplaires, *« exception faite de l'exemplaire qui pourrait être vendu à Saint Jean-de-Luz »*, ville de résidence de l'artiste.
Le monuments de Saint Jean-de-Luz, où sont inscrits les 176 Luziens " Morts pour la Patrie ", a

été inauguré le 25 juillet 1921, soit le lendemain de l'inauguration de celui de Sceaux.

Si le contrat mentionne encore de la roche de Chauvigny pour l'exécution de l'œuvre, Real Del Sarte change d'avis et propose au comité de la réaliser en bronze en mars 1921. Ce changement d'orientation est sans doute du aux difficultés financières rencontrées tant par l'artiste que par la mairie pour avancer les sommes et acheter le bloc.
La sculpture finale mesure 1,92 mètre de hauteur et 1,33 mètre de longueur.
Le socle dont les plans sont dessinés par l'architecte Collin est sculpté par Chatillon, sculpteur à Paris. Le motif cartouche comprend les branchages de laurier (victoire) et de chêne (pérennité), ruban et légende, ainsi que les armes de la Ville. Les motifs d'angle représentent un faisceau de licteur , symbole de la République. Icono AD92 plan du socle du monument.
183 noms y sont gravés (les dix derniers seront ajoutés postérieurement).
La pierre est fournie gracieusement par Mabereau, conseiller d'arrondissement habitant Châtenay-Malabry en juin 1921, pierre meulière revêtue de pierre d'Euville, roche très blanche utilisée pour l'Opéra Garnier ou le Grand Palais. A l'origine, cette pierre devait être offerte par Silvain Château, entrepreneur de travaux publics et ancien maire de la ville, dont le décès en juillet 1920, semble avoir empêché le don.
Le montant de l'acquisition de l'œuvre et son installation s'élève à 42 861,35 francs.

Trouver le lieu

Dès janvier 1920, le comité se préoccupe de trouver un emplacement pour le futur monument. Il écarte rapidement l'idée d'ériger le monument au cimetière dans la mesure où *« la quête a été faite pour élever un monument aux combattants et la loi du 25 octobre 1919 stipule que l'Etat est tenu de fournir à chaque mairie un livre d'or »*, ce qui distingue clairement le monument des édifices funéraires. Deux emplacements sont retenus au cours d'une visite le 8 février 1920 : dans le parc de la Ménagerie et devant la gare de Sceaux.

Le conseil municipal avait demandé à installer le monument dans le parc de la Ménagerie *« dans la partie attenante à l'Ancienne mairie »*. Cependant, après un échange de correspondance avec la société propriétaire du parc, le Comité décide de ne pas continuer les pourparlers et d'adresser un blâme à la société.

En août 1920, l'angle du boulevard Colbert et l'avenue du Parc est proposé comme emplacement. Real Del Sarte avait laissé entendre à cette époque qu'un *« fond de verdure serait parfait »* pour accueillir son œuvre.
Fin octobre 1920, le choix pour l'emplacement est adopté, et plutôt qu'à la sortie de la gare, c'est la cour de la mairie qui *« serait aménagée en vue de cette destination et transformée peut-être en une petite place publique»*. Monsieur Falcon, membre de la commission des Beaux-Arts restait cependant hostile à cette idée. C'est pourquoi l'idée du parc de la Ménagerie est à nouveau avancée.
Ainsi le 30 janvier 1921, après une visite en ville, la direction des Beaux-Arts du département, ainsi que le sculpteur ont *« manifesté le désir que le monument soit érigé dans le parc »*, plus précisément sur la pelouse et dans le cadre des arbres en bordure de la rue de Penthièvre, le parc ayant été *« reconnu comme étant le seul cadre qui convienne »*. Au préalable, le terrain doit devenir propriété publique et proposition est faite à la société d'acquérir cette partie de terrain pour la transformer en square public.
Le 20 mars, le maire donne lecture d'une lettre du 7 mars de la Société du Parc et des Eaux de Sceaux où le comité se voit refuser l'érection du Monument dans l'enceinte du parc, dans la mesure où *« il n'était pas possible de trouver une formule permettant de dégager et sauvegarder les droits futurs et présents de la Société »*.
Suite à quoi, le choix de la cour de la mairie et d'un monument en bronze entouré d'une grille ou d'un petit muret est acté à l'unanimité par le comité sur proposition de l'artiste. La cour de la mairie fait l'objet de modifications, les grilles voient leur hauteur réduite et les trois portillons actuels font leur apparition.

actuels font leur apparition.

Inauguration

La date d'inauguration, initialement prévue pour le 14 juillet 1921 puis le 17, se voit repoussée au 24 juillet, la statue n'ayant pu être achevée que le 17 par l'entreprise de fonderie Jaboeuf et Rouard .
La municipalité s'organise pour accueillir en grande pompe le sous-secrétaire d'Etat des P.T.T, Paul Laffont, qui a accepté de présider la cérémonie en l'absence du sous-secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
La circulation est modifiée : elle est interdite rue Houdan (entre rue de Fontenay et rue de la Gendarmerie) entre 14h30 et 18h, le stationnement est interdit rue de la Flèche et de la Gendarmerie, et enfin un barrage est prévu dans ces rues, dès 14h, pour ne laisser passer que les invités, puis le public à 15h.

A 14h30 les notables sont réunis dans la salle des mariages et sont présentés au sous-secrétaire d'Etat à son arrivée à 15h. Ensuite, le maire conduit le sous-secrétaire d'Etat et les officiels vers la tribune tandis que se joue La Marseillaise.

La cour de la mairie est pavoisée et des tribunes sont dressées pour l'occasion. Outre le sous-secrétaire d'Etat des P.T.T, sont présents, les membres de la commission des Beaux Arts, les préfets de la Seine et de police, le président du conseil général de la Seine , le représentant du sous-secrétaire d'Etat de la Guerre, des sénateurs et députés. Les notables locaux sont également présents : maires des communes limitrophes, curé, pasteur, juge de paix, avocats, professeurs, bibliothécaire, pharmaciens. Enfin, toutes les associations sont conviées ainsi que bien évidemment les familles des disparus et les anciens combattants. Trois élèves de chaque école, filles et garçons, laïques et confessionnelles, sont désignés pour assister à la cérémonie. Madeleine Piéplu fait partie des enfants sélectionnés. Sa famille assiste à la cérémonie bien que le soldat Joseph Piéplu, mort en 1914, ne figure pas sur le monument. Tous les invités n'ont pu faire le déplacement et des absences sont à déplorer parmi les familles touchées par le deuil tel Georges Wherlin empêché à Lyon.

La presse est également invitée et placée à l'extrémité de la tribune officielle : *La Rive Gauche, La Voix des communes, Le Petit Journal, Le Petit parisien* (un entrefilet), *Le Journal, L'Oeuvre, L'Intransigeant, L'Echo de Paris, Le Temps, Le Matin*.

Une fois l'assemblée installée, l'appel des Morts pour la France est exécuté par un officier et un soldat. Puis le capitaine Barré, vice-président du comité, retire le grand drapeau tricolore qui recouvre la statue et dévoile l'œuvre au public sur la musique Patrie de Bizet. S'ensuit la récitation par deux comédiens des vers écrits pour l'occasion par le commandant Pilate. Le comité souhaitait deux artistes de la Comédie française (René Alexandre et Madeleine Roch) pour *« donner à cette fête toute la solennité qu'elle doit comporter »*, mais a du reporter son choix sur des acteurs du théâtre de l'Odéon dont Marcel Soarez.

Puis, les officiels entament leurs discours. Le maire décrit ainsi la sculpture : *« Sur le tertre que recouvrent les épis, un humble héros a été enseveli. Un camarade a planté là une croix surmontée d'un casque pour que le lieu de sépulture ne passe pas inaperçu et qu'une trace du sanglant sacrifice demeure. La douce et robuste France, une gerbe dans son bras nu, va jeter sur la tombe de cet enfant, les lourds épis, prémices de la maison nouvelle de cette terre sacrée ravagée par la guerre... ».*
Celui de Paul Laffont clôture la cérémonie avant la remise des distinctions honorifiques dont celle d'Officier du mérite agricole à Louis Reige, architecte voyer municipal. Des diplômes sont remis aux familles des " Morts pour la France " présentes à l'inauguration ou envoyés par courrier aux absents. Il s'agit d'une photographie du monument au nom du disparu.
Enfin un cortège se forme pour défiler devant le monument.

Le 31e régiment d'infanterie dirigé par Monsieur Flot est chargé de la musique. Le programme

Le 31e régiment d'infanterie dirigé par Monsieur Piot est chargé de la musique. Le programme prévoit outre *La Marseillaise, Occident et Orient* de Saint-Saëns, *la Vivandière* de Godard, *La Navarraise* de Massenet, *le Chant d'Apothéose* de Charpentier et *La Volière* pour petite flûte de Douard.

En 1922, sont inaugurées le même jour les plaques commémoratives de l'église Saint-Jean-Baptiste et la plaque à l'école du centre, unique école communale à l'époque.

VILLE DE SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

HÔT

HO

DU LUNDI

SUIVRE L'ACTUALITE DE LA VILLE

RÉALISATION STRATIS